



Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Tél : 02 43 48 66 16

La Flèche, le 3 juillet 2020

A l'attention des élus communautaires

CONSEIL COMMUNAUTAIRE PUBLIC

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Communautaire qui aura lieu le :

Jeudi 9 juillet 2020 à 17h00
- Salle Coppélia à LA FLECHE -

Ordre du jour :

- Installation du nouveau Conseil Communautaire
- Election du Président
- Détermination du nombre de vice-Présidents
- Election des vice-Présidents
- Désignation des représentants du Conseil Communautaire au sein du bureau communautaire
- Désignation des membres du Conseil Communautaire au sein des commissions communautaires
- Election des membres à la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) et Commission Consultative de l'Achat Public (C.C.A.P.)
- Désignation des membres au Comité Technique (CT) et au Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)
- Désignation de représentants du Conseil Communautaire au sein de différents organismes extérieurs
- Délégation du Conseil Communautaire au Président
- Régime indemnitaire du Président et des vice-Présidents
- Charte de l'élu local (*loi 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat*)
- *Décision Modificative n° 2/2020 – Budget annexe - Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)*

À noter, les règles de quorum sont dérogoatoires : le conseil d'installation et l'élection du Président et des vice-Présidents peuvent se tenir si au moins un tiers des membres en exercice sont présents ou représentés. Chaque élu peut disposer de deux procurations.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

M. Guy-Michel CHAUX